

Harimoto, Yukiko (Japon)

[Original : anglais]

Note verbale

L'Ambassade du Japon auprès du Royaume des Pays-Bas présente ses compliments au Secrétariat de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale et, en référence à la note du Secrétariat ICC-ASP/19/SP/12, a l'honneur de l'informer que le Gouvernement du Japon a décidé de présenter la candidature de **Mme HARIMOTO Yukiko** au titre de membre du Comité du budget et des finances pour le mandat de 2021 à 2023 pour les élections devant se tenir lors de la dix-neuvième session de l'Assemblée des États Parties prévue à New York du 7 au 17 décembre 2020.

Mme HARIMOTO jouit d'une autorité reconnue et a l'expérience des questions financières au plan international. Elle est actuellement conseillère et consultante juridique à l'Ambassade du Japon auprès des Pays-Bas et officie en tant que représentante du Japon auprès de la Cour pénale internationale et d'autres organisations internationales, où elle a prouvé son expertise et sa capacité à mener les choses dans les négociations internationales, notamment s'agissant du budget ordinaire et d'autres questions relatives à la Cour. De 2014 à 2017, Mme HARIMOTO a été Secrétaire générale adjointe de l'Asian-African Legal Consultative Organization (AALCO) et supervisé les opérations relatives au budget, à l'audit et à la comptabilité de cette organisation. De 2010 à 2013 elle a été Première secrétaire de la section UNOV/ONUDI de la Mission permanente du Japon auprès des organisations internationales à Vienne (Autriche), où ses responsabilités incluaient la réforme de la gestion, la supervision et le budget de l'ONUDI. Elle a également alors siégé en tant que membre du comité de pension du personnel de l'ONUDI. Les autres responsabilités de Mme HARIMOTO ont comporté la supervision et le budget du HCR, du PNUD et de la FNUAP. Elle doit être réaffectée au Ministère des affaires étrangères du Japon à Tokyo cet été.

L'expérience et l'expertise de Mme HARIMOTO, telles que mises en avant dans son curriculum vitae, témoignent du fait que sa candidature satisfait aux critères énoncés au paragraphe 2 de l'Annexe de la résolution établissant le Comité du budget et des finances (ICC-ASP/1/Res.4), aux termes desquels les membres du Comité doivent être des experts dont la réputation et l'expérience en matière financière sont reconnues au niveau international.

Depuis l'établissement de la Cour pénale internationale, le Japon n'a eu de cesse de soutenir les activités de l'institution. Étant devenu officiellement un État Partie au Statut de Rome le 1^{er} octobre 2007,

il a systématiquement versé la contribution la plus élevée au budget de la Cour et entend en rester un fervent défenseur. La décision du Gouvernement du Japon consistant à présenter la candidature de Mme HARIMOTO à l'élection du Comité du budget et des finances reflète son ferme engagement de poursuivre tous ses efforts afin de faciliter les activités de la Cour. Le Gouvernement du Japon est pleinement confiant dans le fait que la candidate possède les connaissances, l'expertise et l'expérience nécessaires en matière de questions budgétaires et financières, reconnues au niveau international, de façon à apporter une contribution considérable à l'important travail accompli par le Comité.
